

Vendredi le 9 Mai 2014

Au:
Directeur de Publication du site
Cameroon-Info.Net

Droit de Réponse

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 53, 56 et 57 de la Loi N ° 90 / 052 du 19 décembre 1990 portant sur la communication sociale au Cameroun, je viens auprès de vous exercer, au nom de la République du Cameroun et de Sieur Martin Belinga Eboutou, le droit de réponse à l'article vidéo publié sur votre site dont voici le lien : <http://www.cameroon-info.net/stories/0,61247,@,cameroun-usa-video-gisele-alima-ex-femme-de-menage-de-martin-belinga-eboutou-hom.html>

Cet article-vidéo, d'une durée de 37 minutes et 40 secondes, désigne nommément l'Etat du Cameroun, à travers son ancien Ambassadeur aux Nations Unies, comme étant la source principale des déboires de Madame Alima Gisèle aux Etats-Unis.

Tout au long de la vidéo, des allégations non fondées sont faites, par le présentateur de l'émission ainsi que son invitée du jour, Madame Alima Gisèle.

Il me plait, au nom des Amis du Cameroun, et de son ancien représentant aux Nations Unies, M. Martin Belinga Eboutou, de partager avec vous, les précisions suivantes au sujet de cette affaire :

- 1) Madame Alima Gisèle a été, au Cameroun, une des employés de la famille Eboutou.
- 2) Au moment de la nomination de Monsieur Eboutou au poste d'Ambassadeur du Cameroun aux Nations Unies, et face aux supplications de son personnel de maison, Monsieur Eboutou a accepté, en bon père de famille, d'emmener avec lui ceux qui travaillaient dans son domicile au Cameroun, et qui voulaient le suivre aux Etats-Unis.

- 3) Après un an aux Etats-Unis, et pour des raisons de contraintes budgétaires, l'emploi de Madame Alima Gisèle a pris fin le 4 Novembre 1999.
- 4) Au chapitre des droits de séparation, Madame Alima a reçu l'équivalent d'un (1) mois de salaire (moins les déductions d'usage prévues par la loi), ainsi qu'un billet d'avion pour son retour au Cameroun ; conformément à la loi.
- 5) Madame Alima a catégoriquement refusé de retourner au Cameroun, en pleine défiance de la loi Américaine ; et ce, malgré les nombreuses insistances de son ancien employeur.
- 6) Face aux refus répétés de Madame Alima de retourner au Cameroun, Monsieur Eboutou s'est retrouvé obligé d'informer le Département d'Etat Américain, ainsi que les Services de l'Immigration des Etats-Unis, suivant les exigences de la loi Américaine.
- 7) Madame Alima a alors rejoint un certain nombre de personnes chez qui elle a vécu pendant plusieurs années ; se faisant à chaque fois expulser par ses bienfaiteurs respectifs. C'est ainsi que Madame Alima est devenue sans domicile fixe à New York.
- 8) Depuis 1999, Madame Alima a essayé, à plusieurs reprises, de faire du chantage à Monsieur Eboutou ainsi qu'à la Mission du Cameroun aux Nations Unies. Sans succès.

Vous trouverez ci-jointes les pièces suivantes :

- Une (1) copie du chèque datant du 4 Novembre 1999 et payant, en entier, le mois de séparation due à Madame Alima Gisèle;
- Une (1) copie du reçu du billet d'avion de Air Afrique, remis à Madame Alima Gisèle pour son retour au Cameroun; et
- Un (1) reçu de paiement à l'agence de voyage vendeuse du billet ci-dessus.

Permettez moi de constater, Madame, Monsieur, que c'est le journalisme Camerounais qui sort diminué de cette affaire, tellement le manque de professionnalisme de certains organes de presse est criard...

En effet, si le présentateur de l'émission en question s'était donné la peine de vérifier l'information avant de la publier, comme nous l'avons fait, le monde de la communication s'en serait sorti grandi, et le public aurait eu droit à la bonne information depuis le début.



Communication & Public Relations
Marketing & Advertising - Business Strategy
575 Lexington Avenue - Ste 4-037—New York, NY 10022
Phone: 212-600-2294 Fax: 212-600-2301
Email: contact@PrimePotomac.org
www.PrimePotomac.org

Malgré tout, l'Etat du Cameroun, tout comme Monsieur Eboutou, garde une confiance entière en la capacité de l'opinion publique, de reconnaître dans ces manigances d'un certain groupe, une volonté manifeste de nuire le Cameroun, son gouvernement et spécialement Monsieur Eboutou.

Dans l'attente d'une publication immédiate de ce droit de réponse, je vous prie de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma cordiale considération.

Merci

Fait à New York, le 9 Mai 2014.

Pour les Amis du Cameroun



Ben Modo
Directeur Général
Prime Potomac Group



Communication & Public Relations
Marketing & Advertising - Business Strategy
575 Lexington Avenue - Ste 4-037—New York, NY 10022
Phone: 212-600-2294 Fax: 212-600-2301
Email: contact@PrimePotomac.org
www.PrimePotomac.org

MARTIN BELINGA EBOUTOU
22 EAST 73RD STREET
NEW YORK, NY 10021

⑈-2 3192
210

343

Date 11/4/99

Pay to the
order of ALIMA GISELE

\$ 798

Seven Hundred and Ninety Eight Dollars



CHASE

The Chase Manhattan Bank
Worldwide Consumer Banking Group
300 Arden Quadrangle
Arden, NY 11753

SELECT BANKING®

Memo liquidation debt

⑆021000027⑆458000366665⑆ 0343

PASSENGER TICKET AND BAGGAGE CHECK
 PASSENGER TO VERIFY THE CORRECTNESS OF THE INFORMATION PROVIDED BY THE ISSUING AIRLINE

AIR AFRIQUE

ARC 07005199

PASSENGER RECEIPT 1 OF 1

ALMAY/ETISELE

NEW YORK

NY

STTT1 0'S

Y LONDON YESP

NOT VALID FOR TRANSPORTATION THROUGHOUT YOUR JOURNEY

NYC RR (AAN) RR DL6929.08715F NUC929.08EN0 RDEL.08XT5.08UCT3.08XPUK2

SILVER LAM

USD 929.00
 US 12.20
 CI 3.30
 XT 8.00
 USD 952.50

88957675243290

0 092 7684267541 3

NOT VALID FOR TRAVEL

NOT VALID FOR TRAVEL

THIS TICKET HAS ACQUIRED A TICKET IN VIOLATION OF AIR CARRIER'S REGULATIONS

SALES PERSON: DJ

ITINERARY/INVOICE NO. 0010412
SKLYRF

DATE: 09 NOV 99
PAGE: 01

TO: CATHERINE
212-249-0333

DWYER ASSOCIATED SERVICES/UNITY TRAVEL
5500 NE 4TH COURT SUITE 2
MIAMI, FL 33137
305-756-0550-TEL
305-756-0501-FAX
WWW.UNITYTRAVEL.COM

FOR: ALMA/BISELE

10 NOV 99 - WEDNESDAY
AIR AIR AFRIQUE
LV NEW YORK JFK
DEPART: TERMINAL 1

FLT:540 COACH
1000P

MULTI MEALS
EQP: BOEING 767
11HR 25MIN

11 NOV 99 - THURSDAY
AR ABIDJAN

825P

1-STOP
REF: YD65EE

AIR VIA DAKAR
AIR AFRIQUE
LV ABIDJAN

FLT:844 COACH
430P

EQP: BOEING 737 300
08HR 40MIN
NON-STOP
REF: YD65EE

AR DOUALA

810P

12 NOV 99 - FRIDAY
AIR CAMEROON AIRLINES
LV DOUALA
AR YAOUNDE NSIMALEH

FLT:788 COACH
300P

SNACK
EQP: BOEING 737 300
35MIN
NON-STOP

335P

IR TICKET RK7684267941

ALMA BISELE

SUB TOTAL

952.50

TOTAL AMOUNT DUE

952.50

952.50

2.00 TOTAL ONEWAY AIRFARE ON AIR AFRIQUE ONLY.
NONREFUNDABLE, CHANGES SUBJECT TO PENALTY/FARE DIFF.

*****PLEASE RECONFIRM YOUR RESERVATION 24 HOURS
IN ADVANCE FOR DOMESTIC FLIGHTS OR 48 HOURS FOR
INTERNATIONAL FLIGHTS*****

*****THANK YOU FOR YOUR PATRONAGE*****